



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Exercices-de-contrition-et-ou-d-absolution-2>

Quand le débat médiatique s'enflamme

Exercices de contrition et/ou d'absolution (2)

- L'information - Politique - Présidentielle de 2002 - Après « le séisme ». Questions aux journalistes -



Date de mise en ligne : vendredi 17 mai 2002

Date de parution : 12 mai 2002

Description :

A propos de l'interdiction d'antenne de Julien Dray sur LCI

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

(1) [De la critique des médias dans les médias](#) (2) [Censure ordinaire et censure extraordinaire](#) (3) [Exercices d'auto-absolution](#)

Première version : 12 mai 2002. Dernière mise à jour : 17 mai 2002

Julien Dray relance le débat...

Enregistrés le 8 mai et diffusés le 9 à 18 h 30 par Radio-Shalom dans l'émission *Carnets de campagne*, les propos de Julien Dray, jugeant que TF1 devrait être rebaptisée " *TFN* " et dénonçant la mise en scène de l'insécurité par la télévision ont relancé la machine à produire du débat.

Aperçu provisoire :

Dans *Le Parisien* du 10 mai

La provoc

Dans [Le Monde](#), daté du 11 mai

Julien Dray relance le débat sur la responsabilité des télévisions dans la percée de Jean-Marie Le Pen

(Troublant : L'article (du *Monde*) sur Julien Dray et TF1 paraît sur... le site commun TF1/Le Monde...)

Coupable du crime de lèse-TF1, Julien Dray, député PS de l'Essonne, ne sera plus invité sur TF1, ni sur sa chaîne d'information continue, LCI, jusqu'à nouvel ordre : ainsi en a décidé le groupe TF1 qui, se jugeant " *diffamé* " envisage même des poursuites judiciaires. En conséquence, Dray a été privé dès mardi soir 14 mai de participation à l'émission politique de Pierre-Luc Séguillon.

Dans *Libération* du 14 mai (" **Julien Dray interdit sur TF1 et LCI** ", par Olivier Costemalle et Catherine Maussion), les précisions suivantes :

" Le patron de LCI, Jean-Claude Dassier, interrogé par *Libération*, a confirmé que Dray ne serait plus convié sur sa chaîne. " *J'estime que ce n'est pas la peine d'inviter quelqu'un qui nous insulte*", nous a-t-il déclaré, tout en relativisant l'incident : " *N'importe qui peut à un moment avoir des mots qui dépassent sa pensée. Si Julien Dray envoie un mot d'excuse à la direction de TF1, nous en resterons là.*" Pierre-Luc Séguillon s'est déclaré " *solidaire*" de la décision de LCI. "

Et Pierre Marcelle, sous le titre " *TF-haine, telle quelle* ", dans *Libération* du mercredi 15 mai 2002, de commenter :

" (...) En décrétant que, " *jusqu'à nouvel ordre*" (!!!), l'élu de la banlieue essonnoise serait *persona non grata* sur les plateaux de TF1 et LCI, la chaîne prétend rien moins que censurer un député de la République. Non, ce n'est pas surprenant... Ils sont comme ça, chez TF1. Hargneux, à peine téméraires et pas du tout courageux (je me souviens

Exercices de contrition et/ou d'absolution (2)

qu'en matière de connivence de TF1 avec le FN, j'en avais suggéré bien plus, voici quelques années. Ces bougres-là, plutôt que pour diffamation, m'avaient traîné en justice pour une anodine "injure", au civil, où il ne fut jamais question de Le Pen...). Au moins eût-on pu espérer que, s'estimant "*diffamée*", la chaîne se fût offusquée très fort en faisant elle-même état de la grave accusation portée à son encontre - et de sa riposte. On aurait pu en faire un beau débat, mais bernique ! Dray lui-même a dû en informer le public dont il sera désormais privé de la part du marché TF1. Et de son appréciation, qui constitue pourtant en soi une information, il n'a, à ma connaissance et jusqu'à ordre nouveau, pas été question sur les mastodontes écrans du groupe.

Lundi, le patron de LCI, dans le rôle du flic gentil, suggérait qu'un mot d'excuse pourrait clore l'affaire. La mansuétude du groupe TF1 n'est-elle pas admirable ? Sur le bien (ou le mal)-fondé de la critique de Dray, rien. "

Fort bien ... Mais l'arbre doit-il cacher la forêt ?

L'information sur l'interdiction de Julien Dray a été rendue publique par un communiqué de ... Julien Dray annonçant qu'il était dorénavant "*persona non grata*" sur TF1 et LCI et ajoutant : "*Chacun jugera de la méthode*".

Sans doute fait-il allusion non seulement aux méthodes de la censure extra-ordinaire (et parfois spectaculaire) qui prive rarement de parole les omniprésents, mais plus généralement aux méthodes de la censure ordinaire (et souvent invisible) qui privent de parole... ceux qui en sont généralement privés !

Cette censure ordinaire étant ordinairement pratiquée sur toutes les chaînes, nous lui dédions prioritairement notre indignation ...

La suite (3) [Exercices d'auto-absolution](#)